

Une rentrée épineuse



Edito

Présenté au conseil des Ministres dans l'indifférence générale, le projet de loi d'Orientation pour l'École n'a pas trouvé l'adhésion de l'opinion publique, encore moins celle des personnels. Les contestations des professeurs des écoles ou des COPsy mobilisés pour défendre l'orientation scolaire rappellent au Ministre qu'il ne refondera pas l'École sans les personnels. Nos attentes sont fortes... En plus de réelles perspectives d'améliorations de salaires et de conditions de travail, il s'agit aussi pour nous d'être libérés de toutes formes de "management" local oppressant. Les étudiants, que le Ministre cherche à séduire en proposant deux sessions de concours la même année, ne s'y trompent pas et trouvent l'herbe franchement plus verte ailleurs...

Des mesures s'imposent pour répondre à la crise du recrutement car sans enseignants, comment réussir l'élévation des qualifications pour tous les jeunes, véritable défi démocratique, social et économique ? Sur ces orientations et pour un second degré cohérent et ambitieux - abandonnant sans plus attendre le LPC au collège et toute définition locale des horaires au lycée - le SNES proposera dans les prochaines semaines des prolongements à la grève de la fonction publique du 31 janvier.

« Répondre partout à l'attente sociale des familles qui font le choix de l'enseignement public, dans le cadre d'une laïcité ouverte et tolérante, loin des instrumentalisation que nous avons connues ces dernières semaines dans l'enseignement privé. »

Extrait de la déclaration préalable de la FSU-Bretagne au Comité Technique Académique du 22 janvier 2013.

Dans l'Académie, le nouveau recteur se montre résolument volontaire sur le dossier du recrutement et de la formation initiale, "la formation initiale est au cœur des réformes, nous avons le devoir de ne pas nous tromper" (audience FSU-Bretagne, 24/01/13). Les multiples supports (appelés « berceaux »), réservés à 15h ou 6h pour assurer en établissements les services des stagiaires ou contractuels-étudiants M2, entraîneront des conséquences redoutables dans les mutations INTRA et les affectations provisoires. Revendiquant le dialogue social, le recteur a répondu favorablement à notre demande de négociations pour définir des contreparties, notamment pour les TZR et contractuels.

Pour l'heure, la préparation de rentrée est à dans sa phase "DGH". Les militants du SNES se tiennent à votre disposition pour préparer cette étape qui se poursuivra par des réunions paritaires dans les IA et au rectorat. Après votre CA, n'oubliez pas de faire connaître aux sections départementales vos demandes : l'efficacité des interventions des représentants du SNES dans toutes les instances s'en trouvera renforcée.

Pour l'heure, la préparation de rentrée est à dans sa phase "DGH". Les militants du SNES se tiennent à votre disposition pour préparer cette étape qui se poursuivra par des réunions paritaires dans les IA et au rectorat. Après votre CA, n'oubliez pas de faire connaître aux sections départementales vos demandes : l'efficacité des interventions des représentants du SNES dans toutes les instances s'en trouvera renforcée.

Gwénaél LE PAIH
30 janvier 2013

Toujours plus d'élèves dans le second degré... et dans le public !

La rentrée 2013 verra, comme les précédentes, un nouveau rebond des effectifs en Bretagne. 2 700 élèves sont attendus dans le second degré dont 1 962 dans le réseau public, qui assume ainsi 73% de la hausse des effectifs scolaires. Ce plébiscite du service public d'éducation en Bretagne n'est pas nouveau : à la rentrée 2012, les prévisions d'effectifs (cf SNES Bretagne n°104) ont été dépassées dans le second degré public (+ 465 élèves) alors qu'elles n'étaient pas atteintes dans le privé (- 270 élèves). En Ille et Vilaine, d'autres chiffres transmis aux représentants du SNES par le Directeur Académique 35 sont par ailleurs éloquentes : 306 familles demandaient pour la rentrée 2012 à quitter un collège privé pour le collège public du secteur mais seules 64% des demandes ont été satisfaites, faute de places disponibles dans le réseau public.

Cette tendance qui s'affirme un peu plus à chaque rentrée échappe encore au rectorat et à certaines collectivités territoriales (dont le Conseil régional). Des résistances demeurent pour figer un système scolaire dual et assurer aux établissements privés confessionnels des marges de développement sur leurs terres historiques... La répartition institutionnalisée des élèves entre les deux réseaux (60% dans le public et 40% dans le privé) reste pour beaucoup la ligne d'horizon ! C'est pourquoi le SNES avec la FSU Bretagne mène, au plus proche des « territoires », une campagne d'information et de conviction pour promouvoir auprès des élus locaux le développement du second degré public. Il s'agit en tout premier lieu d'obtenir des programmations de constructions de collèges et lycées publics avant que le réseau privé ne prenne les devants : pour répondre aux attentes des familles, les établissements de proximité dans les zones en pleine croissance démographique doivent être publics, gratuits et non confessionnels.

.../...

C'est un enjeu politique majeur dans une région qui connaîtra jusqu'en 2 040 une poussée démographique importante, avec des effets considérables sur les effectifs scolaires. Avec en Bretagne une natalité supérieure à la moyenne nationale et un solde migratoire positif, les projections de l'INSEE sont incontestables. L'Ille et Vilaine, plus particulièrement, restera pour les prochaines décennies, parmi les 10 départements les plus jeunes de France Métropolitaine (d'après "La situation démographique en Ille et Vilaine", étude commandée par la FSU 35 auprès du laboratoire universitaire ESO-Rennes).

L'action publique des élus bretons et celle des représentants de l'État doivent s'accorder sans plus tarder pour adapter l'offre de formation du réseau public aux attentes de scolarisation des familles. Le SNES et la FSU-Bretagne entendent bien participer à la mobilisation citoyenne qu'il importe désormais d'impulser avec les parents d'élèves.

Gwénaél le Paih

Les DGH de la rentrée 2013

Pas d'embellie en vue

Si l'académie reçoit des moyens supplémentaires (+178 emplois, cf. dernière publication), la situation sur le terrain à la rentrée 2013 ne connaîtra pas d'améliorations significatives compte-tenu de la hausse attendue des effectifs. Les moyens nouveaux attribués dans les DGH (+52 emplois pour les lycées et +130 emplois pour les collèges) sont en effet à comparer aux moyens complémentaires que le rectorat a été contraint de réinjecter tout au long de la préparation de rentrée 2012 : + 36 emplois en lycée et + 27 en collège. En observant les DGH réellement "consommées" à la rentrée 2012, les lycées obtiennent finalement pour septembre 2013 16 emplois supplémentaires (pour 901 élèves de plus) et les collèges obtiennent 103 emplois (pour 789 élèves de plus). Aucun établissement ne connaîtra une réelle embellie de ses conditions d'accueil des jeunes ni une amélioration des conditions de travail des personnels.

Agir dans les CA

Comme à la rentrée 2012, il est toujours possible de gagner dans chaque établissement des moyens complémentaires à la DGH initiale : interventions dans les CA, vote contre la DGH, contre-proposition de répartition, pétition contre les HS, audiences de l'établissement auprès du DASEN, actions avec les parents,... sont les premiers leviers à actionner localement. Appuyez-vous sur les militants des sections départementales du SNES pour enclencher les mobilisations nécessaires, consultez le courrier de S1 n°5 « intervenir dans les établissements » (exemple de motions, ta-

bleaux des horaires réglem-
taires...). **Annuler des HS pour évi-
ter des compléments de service,
des suppressions de postes, pour
implanter des blocs de moyens
provisoires (BMP) essentiels à l'af-
fectation des stagiaires, TZR et
contractuels : l'action syndicale
est utile et nécessaire !**

"Le dialogue social" revendiqué par le nouveau recteur...

Interrogé par le SNES lors du CTA le 22 janvier, le recteur a répondu sans ambiguïté : les DGH doivent toutes être présentées dans les CA à cette période de l'année, après une réunion de la commission permanente dans un délai acceptable pour permettre aux élus de recueillir, avant le CA, l'avis de tous les personnels sur la DGH. En présence des 4 DASEN (ex IA), le recteur a réaffirmé que la règle était, à l'occasion de ce CA, l'organisation du vote sur la répartition (quelques rares lycées avec des situations de rentrée particulièrement incertaines pourraient être l'exception) : les élus du CA doivent pouvoir s'exprimer par un vote. Si vous rencontrez des difficultés avec votre chef d'établissement, alertez au plus vite les sections départementales.

... pour préparer une rentrée techniquement difficile.

L'affectation dans les établissements des stagiaires s'annonce comme l'un des enjeux majeurs de la rentrée.

Plusieurs paramètres échappent encore à l'administration, particulièrement pour les contractuels-étudiants M2 6h : combien d'étudiants se présenteront aux concours et réussiront les épreuves d'admissibilité en juin prochain (la session ex-

traordinaire « 2013-2 », combien d'admissibles accepteront pour l'année un contrat de 6h, dans quelles disciplines et dans quelles zones universitaires ? Le SNES académique a été entendu par le recteur qui accepte de mener des concertations paritaires sur le dossier "recrutement et formation". Outre nos attentes quant à la mise en place des ESPÉ (école supérieure du professorat et de l'éducation), le SNES y détaillera ses exigences pour réussir dans les établissements l'accueil de tous les stagiaires, tout en protégeant les intérêts des TZR et contractuels. **En premier lieu, les chefs d'établissements seraient bien inspirés de ne mettre aucune entrave à la préparation de rentrée, à un moment où le volontariat des équipes sera dans les prochaines semaines attendu pour assurer la charge de conseiller pédagogique.**

Garantie des heures statutaires

Des tentatives de redéfinition locale des conditions d'attribution des heures statutaires (1ère chaire, labo...) apparaissent chaque année sporadiquement. Les chefs d'établissements concernés, probablement mal conseillés, sont rappelés à l'ordre par le rectorat, après intervention du SNES Académique. Pour la rentrée 2013, le recteur nous a répondu très clairement et en présence de ses 4 DASEN au CTA du 22/01 : les heures statutaires seront attribuées selon le droit coutumier, toujours en usage dans l'académie. Alertez le SNES pour tout écart à ce principe dans votre établissement.

Gwénaél LE PAIH

L'affectation des stagiaires : un enjeu majeur

La « priorité à l'éducation » annoncée avec volontarisme par Vincent Peillon se traduit surtout par une augmentation du nombre de postes aux concours et la restauration d'une formation initiale qui avait été abandonnée par le gouvernement précédent entraînant une crise du recrutement. Plus de 700 postes aux concours l'an passé sont restés vacants. Pour surmonter cette difficulté, le Ministère a mis en place deux sessions des concours en 2013 : 2013-1 (écrits en nov. 2012, oraux en juin 2013) pour les étudiants en M2 et 2013-2 (écrits en juin 2013, oraux en juin 2014) pour les étudiants en M1.

L'académie de Rennes formant traditionnellement beaucoup de futurs enseignants, de nombreux jeunes collègues seront donc présents une nouvelle fois dans les établissements à la rentrée prochaine, mais avec des statuts et des modalités de service très différents.

Outre les 86 étudiants boursiers (en Lettres, Mathématiques, Anglais et Allemand) recrutés en Emplois d'Avenir Professeur (EAP) pour découvrir le métier aux côtés de leur tu-

teur, l'académie devrait accueillir autour de 300 professeurs stagiaires à 15h, lauréats des concours 2013-1, auxquels s'ajouteront les candidats admissibles au concours 2013-2 qui se verront proposer un poste de contractuel à 6 heures payé à mi-temps. Le Rectorat estime entre 500 et 600 le nombre de ces étudiants en M1 qui, admis à l'écrit en juin, pourraient être intéressés par un poste de contractuel pour commencer à enseigner avant de passer l'oral du concours à l'issue de leur année de M2. **Ce sont donc au total plus de 900 jeunes enseignants que les collèges et les lycées de l'académie pourraient accueillir à la rentrée. Si on ne peut que se réjouir d'une entrée dans le métier plus progressive, les interrogations restent nombreuses.**

L'accueil de ces jeunes collègues est un enjeu essentiel, mais il va falloir trouver des « tuteurs » en nombre : le SNES revendique notamment une décharge de service pour permettre aux conseillers pédagogiques d'encadrer sérieusement les collègues débutants.

Par ailleurs, pour accueillir ces nouveaux enseignants, le nombre de postes à l'Intra et de BMP bloqués va augmenter devant la nécessité pour l'administration de trouver des « grands berceaux » à 15 h et des « petits berceaux » à 6 h. En ce qui concerne les contractuels étudiants M2, susceptibles de refuser une affectation trop lointaine ou incompatible avec la poursuite d'études, les BMP bloqués seront le plus possible situés à proximité des centres universitaires : Rennes, Brest, Saint-Brieuc, Lorient... de manière à rester attractifs mais renvoyant ainsi les TZR et les autres contractuels dans des établissements plus isolés, en 2^{ème} ou en 3^{ème} couronne... Dans tous les cas, le calendrier du concours 2013-2 conduira à ne connaître que fin juillet le nombre exact de lauréats susceptibles de prétendre à un poste de contractuel à 6 heures payées 9. Les « petits berceaux » seront donc gelés jusqu'à cette période, ceux qui ne trouveraient pas preneurs risquant de se retrouver transformés en HS dans les services des collègues à la rentrée...

Matthieu Mahéo

Etudiants	Dispositif	Statut	Effectif	Service
L2, L3, M1 boursiers	Emploi d'avenir professeur (EAP)	Contractuels de droit privé s'engageant à passer les concours de l'enseignement	86	12 h maxi (mais jamais en responsabilité)
M1	Concours 2013-2	Contractuels admis à l'écrit des concours en juin 2013 et en attente de l'oral en juin 2014	500 à 600	6 h payées 9 h
M2	Concours 2013-1	Stagiaires admis au CAPES	env. 300	15h

Mouvement INTRA

Un Groupe de Travail s'est tenu au Rectorat mardi 29 janvier pour préparer le mouvement intra académique. A cette occasion, le SNES a rappelé son attachement à un mouvement transparent et a dénoncé le choix du Rectorat de maintenir la communication du projet de mutation. Les règles évolueront peu cette année. La priorité ministérielle au rapprochement de conjoint va se traduire dans l'académie par une augmentation de 25 pts (75 pts au lieu de 50 pts) par enfant et l'ajout vraisemblablement d'une bonification de 300 pts pour 4 ans et plus de séparation.

Nous avons également obtenu la clarification que nous demandions pour les mesures de carte scolaire sur les postes spécifiques à complément de service.

Plus d'informations dans le prochain SNES Bretagne spécial « Mouvement INTRA ».

Le serveur sera ouvert du 20 mars au 2 avril.

Matthieu Mahéo



Le supplément rentrée 2013 du Snes Bretagne n°104 et le tract pour la grève du 31 janvier, initialement prévus dans la même enveloppe, ont été adressés dans des plis différents et à un jour d'intervalle. Il s'agit d'une erreur de l'entreprise avec laquelle le SNES-Bretagne travaille depuis plusieurs années. Le second envoi ne sera pas facturé au SNES.

De l'aide pour le Finistère !

Avec une dotation de +15 emplois en collèges, mais -12 en lycée et -9 pour les lycées professionnels, la rentrée 2013 sera toujours aussi difficile dans le département du Finistère. Le département paie très cher une évolution démographique moins marquée que dans l'est de l'académie. Suivant les priorités académiques, le choix a été fait d'améliorer malgré toutes les conditions d'encadrement en collège, mais c'est nécessairement au détriment de la dotation des lycées ! Les élus de la FSU au CTA ont souligné ce fait et réclamé une dotation exceptionnelle pour faire face à la rentrée dans le département. Les élus du SNES au CTSD et au CTA seront très attentifs à l'évolution des dotations dans les établissements. Il faut peser dès maintenant dans les établissements pour faire apparaître les besoins réels, notamment lors du vote des DGH.

STI2D

Le recteur a confirmé l'engagement du rectorat dans le moratoire en STI2D et la volonté de suivre avec attention au plan académique les mesures sur les postes. Lors du GT préparatoire sur les règles du mouvement le 29/01, il a été répété que les collègues ne seraient pas impactés par d'éventuelles mesures de carte scolaire et que le reclassement dans l'une des quatre nouvelles spécialités reste réversible. Celles-ci sont cependant mentionnées « disciplines de recrutement » dans le guide académique pour l'Intra 2013 qui comporte un tableau indiquant les possibilités de choix de participation au mouvement (participation possible dans une seule discipline ; possibilité pour tous les collègues de STI2D de muter sur des postes Techno Collège). [Continuez à nous informer de vos réponses au courrier de reclassement que le rectorat vous a adressé en décembre.](#)



Langues vivantes

Interrogé à propos de "consignes du rectorat" dont font état certains proviseurs pour rejeter les demandes de report au troisième trimestre des épreuves de Compréhension Orale de LV, le recteur s'est voulu très clair : il n'adressera aucune circulaire aux proviseurs pour proposer le report, mais il confirme que les établissements peuvent s'organiser comme ils l'entendent selon les situations. Dans une déclaration intersyndicale, le SNES a rappelé l'exigence d'une remise à plat de la réforme des épreuves de LV au Bac et d'un retour à des épreuves nationales, anonymes et terminales. [Continuez à nous tenir informés de la situation dans les établissements !](#)

ISSR, frais de déplacements : des avancées ?

Dans la foulée de l'annonce de possibles concertations paritaires sur le dossier « recrutement et formation », le rectorat dit « envisager d'ouvrir le dossier d'une amélioration de l'ISSR ». S'il s'agit là d'une occasion d'améliorer la situation financière des collègues TZR dont le SNES se saisira, il est clair qu'au rectorat l'idée une telle discussion correspond à l'anticipation des nouvelles contraintes qui pourraient frapper les TZR à la rentrée 2013 du fait de la mobilisation de nombreux supports comme « berceaux ». Quant aux frais de déplacements pour tous les collègues contraints de compléter leur service - ou affectés à l'année - sur plusieurs établissements en dehors de leur rattachement administratif, le rectorat a laissé peu d'espoir d'amélioration, compte-tenu des contraintes budgétaires. Egalement interrogé par le SNES sur l'absence de remboursement des frais de déplacement aux collègues qui ont dû participer aux formations pour la préparation des nouvelles épreuves du DNB, le rectorat s'engage à examiner les demandes.... sauf que de nombreux collègues n'ont pas pu remplir de documents pour faire état de leurs frais ! Affaire à suivre.

Langues régionales : le nouveau recteur face aux dossiers.

Première instance pour le nouveau recteur, le CALR du 14 janvier l'a fait entrer de plain-pied dans le vif du sujet !. Les élus du SNES avec la délégation FSU ont argumenté fortement pour la place dans l'école publique de l'enseignement des langues régionales (optionnel, bilingue, breton, gallo). Politique des pôles, ruptures de cursus, crise du "vivier" enseignant : autant de thèmes, hélas bien connus, qui ont été mis sur la table. A part l'ouverture d'une filière bilingue au CLG de Bégard (22), ce CALR n'a pas acté d'avancées dans le second degré pour la rentrée prochaine, bien des points très négatifs restant imposés par l'administration (menace de mise en sommeil du bilingue à Rostrenen, maintien en sommeil de Carhaix et Pontivy, toujours pas d'ouverture à J. Simon Vannes). Au départ résolu à aborder la problématique du breton dans le cadre d'une complémentarité des réseaux « décomplexée », le recteur a dû entendre notre opposition, et surtout nos critiques de l'absence de volontarisme du rectorat pour l'enseignement public face au réseau privé confessionnel. Gageons que ces échanges, très vifs, n'auront pas été inutiles pour faire percevoir au recteur les problématiques de l'académie.

Jean-Marc Cléry